



CONTRAT DE LOCATION – SALLE DU CONSEIL

ENTRE :

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : Saint-Louis (Québec) J0G 1K0

Téléphone : _____

ET :

La Municipalité de Saint-Louis,
représentée par sa directrice générale,
madame Joscelyne Charbonneau
750, rue Saint-Joseph
Saint-Louis (Québec) J0G 1K0
Téléphone : 450 788-2631, poste 2001

Date de l'événement : _____

Heure : de _____ à _____

Description de l'événement : _____

-
- **Lieu loué :**
Salle du conseil
750, rue St-Joseph, Saint-Louis (Québec)

Coût :
Résident de Saint-Louis : **175 \$**
Non-résident : **250 \$**

RÈGLEMENTS :

1. Le locataire ne peut céder, transférer ou sous-louer la salle du conseil.
2. Le locataire doit être présent en tout temps durant l'occupation des lieux et assurer une surveillance adéquate afin de maintenir le bon ordre.
3. Les lieux doivent être laissés dans le même état qu'avant leur utilisation.
4. Tout vol, bris ou dommage causé aux biens de la Municipalité est à la charge du locataire.
5. Toute réclamation résultant de l'occupation des lieux est sous la responsabilité du locataire.
6. Il est interdit :
 - d'utiliser des confettis;
 - d'afficher sur les murs (adhésifs, clous, etc.);
 - de poser tout geste pouvant causer des dommages.
7. Le locataire doit respecter les heures prévues au contrat.

8. Permis d'alcool :

Le locataire doit se conformer aux lois en vigueur et obtenir un permis de réunion si requis. Toute amende est à sa charge.

9. La consommation d'alcool doit respecter la législation applicable.

10. Il est interdit de fumer à l'intérieur.

11. Il est interdit de percevoir un droit d'entrée.

12. Une preuve d'assurance responsabilité civile de **2 000 000 \$** est obligatoire.

AVANT DE QUITTER LES LIEUX

Le locataire doit s'assurer de :

- **Éteindre les lumières;**
- **Activer le système d'alarme;**
- **Verrouiller les portes.**

FERMETURE DES PORTES

Les portes doivent demeurer fermées en tout temps, notamment en période de chaleur, afin d'assurer le bon fonctionnement du système de climatisation.

DÉCLARATION

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance des conditions et m'engage à les respecter.

La Municipalité de Saint-Louis décline toute responsabilité pour tout incident survenu durant l'événement.

8. SIGNATURES


Signé à Saint-Louis, ce _____ 2026

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale

Monsieur
Signature du locataire

INSPECTION DES LIEUX

État des lieux après location



CONFORME:

NON CONFORME:

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL:
